

Conseil d'administration Séance du 14 février 2020

Délibération n°07-2020 Production, mise en vente et diffusion d'une édition de Renaud Perrin

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen ;

Dans le cadre d'un module technique en risographie proposé par un enseignant de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg avec l'artiste invité Renaud Perrin, et en lien avec le festival « une saison graphique », 500 exemplaires d'une édition de Renaud Perrin intitulée « Nueva vision » seront réalisés fin février 2020.

Il est proposé que l'ésam Caen/Cherbourg puisse mettre en vente ces exemplaires au prix unitaire de 5 euros, et en assure la diffusion en tant qu'éditeur.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide que l'ésam Caen/Cherbourg pourra mettre en vente les éditions de Renaud Perrin « Nueva vision » au prix de 5 euros/unitaire et en assurera la diffusion en tant qu'éditeur,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le Président

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 19
Votants : 20
Vote : à la majorité des voix, une voix contre